

## COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU SISTERONNAIS BUËCH

### EXTRAIT N° 48.23 DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU BUREAU COMMUNAUTAIRE

SEANCE DU 06 NOVEMBRE 2023

**Membres du Bureau Communautaire :**

- En exercice : 18
- Présents : 15
- Votants : 15
- Suffrages exprimés : 15 (15 pour)
- Secrétaire de séance : M. Florent ARMAND

Le six novembre deux mille vingt-trois, à dix-sept heures trente, le Bureau Communautaire dûment convoqué le vingt-trois octobre deux mille vingt-trois, s'est réuni en session ordinaire dans la salle de réunion au rez-de-chaussée du bâtiment siège de la Communauté de Communes du Sisteronais Buëch (commune de Sisteron), sous la présidence de M. Daniel SPAGNOU, président de la Communauté de Communes du Sisteronais Buëch.

**Présents :** ARMAND Florent, D'HEILLY Alain, DUPRAT Jean-Marc, GARCIN Françoise, GARCIN Martine, GAY Robert, LOMBARD Pascal, MAGNAN Jean-Michel, MAGNUS Philippe, MARTIN Florent, MORENO Juan, SCHÜLER Jean, SIGAUD Jean-Yves, SPAGNOU Daniel, TEMPLIER Jean-Pierre.

**Absents excusés :** ARLAUD Véronique, DURANCEAU Damien, TENOUX Gérard.

#### **ORDRE DU JOUR : Avenant n° 2 au lot n°1 « location longue durée de véhicules de tourisme petit gabarit électriques » du marché de location de véhicules de services**

Par délibération n°19.22 du 9 mai 2022, le bureau communautaire a approuvé le lancement d'une consultation pour la location longue durée de véhicules de service.

Un avis d'appel public à concurrence a été publié le 13 juin 2022 avec deux lots :

- Lot 1 : Location longue durée de véhicules de tourisme petit gabarit électriques,
- Lot 2 : Location longue durée de véhicules de tourisme petit gabarit thermiques.

Par délibération n° 35.22 du 26 juillet 2022, le bureau communautaire a attribué les deux lots du marché.

Le lot 1 a été attribué au groupement solidaire CREDIPAR-SAFA (avec pour mandataire CREDIPAR), pour un montant de 69 181,24 € HT, soit 83 017,49 TTC.

Du fait de la restructuration des activités de financement de l'entreprise CREDIPAR, par délibération n° 31.23 du 5 septembre 2023, le bureau communautaire a accepté par avenant n°1 le changement d'un des membres du groupement (l'entreprise LEASYS France à la place de CREDIPAR).

Considérant le développement des missions confiées à la CCSB (étude du transfert de la compétence eau et assainissement et mise en œuvre du programme Villages d'Avenir), il est proposé de louer deux véhicules électriques supplémentaires afin de réduire l'empreinte carbone de la collectivité.

Après consultation du prestataire titulaire du lot 1, le montant mensuel pour deux véhicules supplémentaires serait de 826,76 € HT (soit 992,12 € TTC).

Pour la durée totale du marché, cette modification représenterait une hausse de 23 149,28 € HT, (27 779,14 € TTC) soit 33,46 % par rapport au montant du marché initial.

Pour ces nouvelles locations, la CCSB percevrait un bonus de l'État de 6 000 € TTC.

Cet avenant n° 2 au lot 1 serait passé en application des articles R.2194-2 et R.2194-3 du Code de la Commande Publique et prendrait effet à compter de la date de livraison des deux véhicules.

Après avoir délibéré, le bureau communautaire :

- accepte les termes de l'avenant n°2 au lot 1 « location longue durée de véhicules de tourisme petit gabarit électriques » du marché de location de véhicules de services tels que présentés ci-avant ;
- autorise le président ou son représentant à le signer et le notifier au groupement LEASYS-France – SAFA, ainsi que tous les documents nécessaires à son exécution.

Fait et délibéré les jour, mois, an susdits.

Acte publié et rendu exécutoire,  
Le jour de réception en Préfecture.  
Pour extrait conforme  
Le Président,  
Daniel SPAGNOU



Le secrétaire de séance,  
Florent ARMAND

Publiée le : 20 NOV. 2023